Emmanuel Macron préfère-t-il le risque ou la rente ?

LE MONDE ECONOMIE | 05.05.2016 à 11h43 | Par Thibault Gajdos (Chercheur au CNRS)



"A partir d'un certain niveau de richesse, il est difficile de faire la part entre les revenus et les flux de capitaux. Carlos Goshn, le PDG de Renault, l'illustre parfaitement : la rémunération astronomique qu'il vient de s'attribuer est, pour plus de la moitié, constituée d'actions gratuites" (Photo: Carlos Ghosn et François Hollande au Mondial de l'automobile, en 2014). REUTERS / POOL

Le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, a déclaré dans un entretien à la revue *Risques* que, selon lui, « *la fiscalité du capital actuelle n'est pas optimale* ». L'exit tax et l'impôt sur la fortune (ISF) lui semblent particulièrement inadaptés. Compte tenu du rôle, amplement démontré par les travaux de Thomas Piketty et de ses collègues, de l'accumulation du capital dans la dynamique des inégalités, le sujet mérite une certaine attention.

L'exit tax s'applique aux plus-values latentes des expatriés au moment de leur départ, et n'est acquittée qu'en cas de vente des actifs dans un délai de quinze ans. Il s'agit donc d'éviter que des contribuables ne s'expatrient afin d'échapper à l'impôt au moment de vendre leurs actifs. Selon Emmanuel Macron, cela « conduit maintenant les jeunes à créer leur entreprise à l'étranger dès l'origine. Quand ils regardent l'exit tax de manière rationnelle, ils ne créent pas leur entreprise chez nous ».

Concurrence fiscale suicidaire

De la part d'un ministre de l'économie, il s'agit d'une déclaration assez stupéfiante. Plutôt que de célébrer une étrange « rationalité » qui justifierait que de jeunes entrepreneurs soient aveuglés par l'appât du gain au point de vouloir se soustraire à la solidarité nationale, ne devrait-il pas rappeler que payer l'impôt est un devoir, indissociable de la citoyenneté ? Plutôt que de l'encourager, ne devrait-il pas lutter contre une concurrence fiscale aussi stupide que suicidaire entre les pays européens ?

En ce qui concerne l'ISF, Emmanuel Macron estime que « si on a une préférence pour le risque face à la rente, ce qui est mon cas, il faut préférer par exemple la taxation sur la succession aux impôts de type ISF ». Certes, il serait juste de taxer davantage les successions que les fortunes acquises par le travail. Un renforcement des droits de succession pour les grandes fortunes est donc une idée intéressante. Selon quelles modalités ? Le ministre est resté bien allusif.

PLUTÔT QUE DE JUSTIFIER QUE **DE JEUNES ENTREPRENEURS** SOIENT AVEUGLÉS PAR L'APPÂT DU GAIN AU POINT DE **VOULOIR SE** SOUSTRAIRE À LA SOLIDARITÉ NATIONALE, NE **DEVRAIT-IL PAS** RAPPELER QUE PAYER L'IMPÔT EST UN DEVOIR?

Il est en revanche absurde de prétendre que l'ISF taxe le risque davantage que la rente. Ce serait plutôt le contraire : en taxant le capital (et non seulement les revenus qu'il génère), on incite son propriétaire à investir.

De plus, même si on décidait de ne taxer que l'héritage, il faudrait taxer le capital tout au long de la vie, ainsi que l'ont montré Thomas Piketty et Emmanuel Saez (« A theory of optimal capital taxation », NBER (https://eml.berkeley.edu/~saez/piketty-saezNBER12optKtax.pdf) Working Paper, 2012). En effet, supposons qu'un individu hérite de 10 millions d'euros à 50 ans, et décède à 90 ans. Il aura en réalité bénéficié non seulement du capital reçu, mais également des intérêts capitalisés sur ce capital.

Le bon plan des actions gratuites

Il faudrait donc, en toute équité, taxer ces 10 millions en tenant compte de leur rendement futur. Or il est impossible de prédire le rendement du capital pour les quarante années à venir. La seule solution est donc de compléter l'impôt sur les successions par un impôt sur le capital.

Il existe une autre bonne raison de taxer le capital, notée par Thomas Piketty, Emmanuel Saez et Gabriel Zucman dans un document dont on ne saurait trop recommander la lecture au ministre (« Rethinking capital and wealth taxation » (http://piketty.pse.ens.fr/files/PikettySaezZucman2013RKT.pdf), 2013).

A partir d'un certain niveau de richesse, il est difficile de faire la part entre les revenus et les flux de capitaux. Carlos Goshn, le PDG de Renault, l'illustre parfaitement : la rémunération astronomique qu'il vient de s'attribuer est, pour plus de la moitié, constituée d'actions gratuites. Ces dernières sont encore plus avantageuses que les stock-options, qui comportaient le risque de ne rien rapporter en cas de baisse du cours de l'action.

Avec les actions gratuites, le gain est assuré, et juteux : la loi Macron en a considérablement allégé la fiscalité (cotisations sociales réduites, imposition au régime des plus-values plutôt qu'à celui de l'impôt sur le revenu). Avec un succès incontestable, si l'on en juge par l'engouement pour ce mode de rémunération. Une bien étrange manière de préférer le risque à la rente.

Thibault Gajdos (Chercheur au CNRS)